

## Conseil Communal du 24 novembre 2022

**L'activation, en 2023, par le Collège de la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés votée à l'unanimité par le Conseil Communal de Couvin le 26 septembre 2019.**

Point demandé et présenté par Jean le Maire, conseiller Ecolo

**Le but de l'application de cette taxe est de pallier à la difficulté d'accès à des logements de qualité à prix abordable.**

- Considérant le nombre important de bâtiments vides depuis longtemps sur l'ensemble de la commune de Couvin ;
- Considérant la flambée actuelle des prix de l'immobilier qui a un impact direct sur le prix des loyers et constitue un frein majeur à l'accès à la propriété ;
- Considérant la difficulté grandissante pour les personnes plus précarisées de trouver des logements, publics ou privés, adéquats et de qualité (salubrité et efficacité énergétique) ;
- Considérant le fait que les demandes de logements sociaux dépassent largement l'offre actuellement disponible ;
- Considérant que disposer d'un logement de qualité est un droit fondamental consacré par l'article 23 de la Constitution ;
- Considérant que favoriser l'accès à un logement à prix raisonnable et de bonne qualité contribue à lutter contre la pauvreté et a un impact direct sur les dépenses en soins de santé ;
- Considérant que la commune de Viroinval s'est organisée pour activer cette taxe, qui remet dans le circuit immobilier de nombreux bâtiments ;

**Au nom de la locale Ecolo de Couvin, je propose que notre Collège Communal de Couvin active, en 2023, la taxe sur les immeubles bâtis inoccupés votée à l'unanimité par le conseil communal de Couvin le 26 septembre 2019 (texte en annexe)**

*L'accès au logement est un dossier complexe, cette taxe en est un levier important. En y mettant de l'énergie et de la volonté politique, la commune peut faire bouger les choses. Il s'agit d'une piste concrète pour contribuer à mettre à disposition des citoyen.ne.s un logement de qualité à prix abordable et ainsi lutter contre la pauvreté. L'activation de cette taxe sur les immeubles bâtis inoccupés est un des moyens pour y parvenir en favorisant leur retour dans le circuit actif du logement, des commerces, des écoles, ...*